

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026****N°DCM-2026-002****OBJET :****FINANCES**

Restauration de l'église Saint-André

Subvention « étude patrimoine religieux » de la Fondation du Patrimoine Rhône-Alpes

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 13 janvier 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAUULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme SOUPE représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DI CARLO représenté par Mme BUJALANCE-MERLIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Marion FETTET-RICHONNIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2025 (référéncée DCM-2025-019) approuvant le programme d'investigations complémentaires pour la restauration de l'église Saint-André et la demande de subvention à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2025 (référéncée DCM-2025-020) approuvant le projet de convention de collecte de dons pour l'opération de restauration de l'église Saint-André avec la Fondation du Patrimoine ;

Monsieur MARTINON explique aux conseillers municipaux qu'en partenariat avec l'ARECC, la Commune a présenté un dossier de demande de subvention à la Délégation Rhône-Alpes de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation des études de rénovation de l'église Saint-André. Celle-ci a attribué, le 11 décembre 2025, une aide financière à la Collectivité de 27 000 €. Les dépenses engagées et les recettes notifiées, entre 2024 et 2026, sont donc les suivantes :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Etudes préalables 2024 Archipat	66 782,00	Etat / DRAC RA (1)	33 391,00
		Etat / DRAC RA (2)	36 406,00
Etudes investigations et SSI 2025 / 2026 Archipat	72 811,37	Fondation du Patrimoine RA	27 000,00
		Autofinancement Commune	42 796,37
Total €	139 593,37	Total €	139 593,37

Répartition en pourcentage des recettes : Etat / DRAC = 50 %, Commune = 31 % et Fondation du Patrimoine = 19 %.

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

AUTORISE le Maire à signer avec la Fondation du Patrimoine la convention de financement relative aux « études patrimoine religieux » de l'église Saint-André, ainsi que tous les documents permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 19 janvier 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Marion FETTET-RICHONNIER



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : - 2 FEV. 2026

Et dépôt en Préfecture

Le : - 2 FEV. 2026

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.